



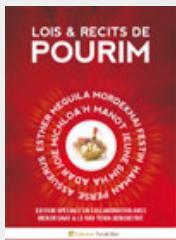
Traité Baba Batra

Michna 7 - Chapitre 4

המוכר את העיר,
מכר בתים, בורות, שיכונים ומערות,
מרחציות, שוכנות, בית בדים,
ובית השלחים,
אבל לא את המטלטלים.
בזמן שאמר לו "היא וכל מה שבתוכה",
אפלו כי בה מה עצדים,
ברוי כלם מכורים.
רבנן שמעון בן גמליאל אומר:
המוכר את העיר מוכר את הנסתר.

Si un individu vend une ville, il a vendu la maison, les puits, les fosses, les grottes, les maisons de bain, les colombiers, les pressoirs, les jardins, mais pas les biens meubles. À partir du moment où il lui a dit : « la ville et tout ce qu'il y a à l'intérieur », même s'il s'y trouve des bêtes et des esclaves, le tout est vendu. Rabbi Chimon ben Gamliel dit : « celui qui vend une ville à inclus le gardien dans la vente ».

Lois & Récits de POURIM



Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Purim. L'histoire détaillée de la Mégila d'Esther, réflexions sur la vraie joie..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions